

CHARTRE D'ÉTHIQUE

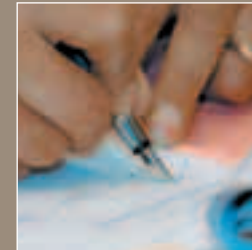


2, RUE ANDRÉ BONIN
69316 LYON CEDEX 04

TÉL. 04 72 00 69 69
FAX 04 72 10 66 66

WWW.CNR.TM.FR

★ GRAPHSTAR - 01/2007



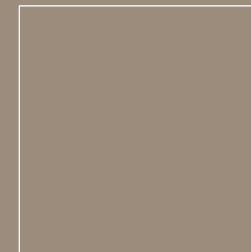




L'ÉTHIQUE, UN ENGAGEMENT COLLECTIF EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

*La charte d'éthique est l'expression naturelle des valeurs de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).
Elle énonce des principes et des modes de fonctionnement qui permettent d'éclairer le comportement que
la Compagnie et chacun de ses agents s'engagent à développer vis-à-vis de l'ensemble de ses interlocuteurs internes
et externes.*

PRINCIPES



LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE S'ENGAGE À SUIVRE DANS SES RELATIONS AVEC SES INTERLOCUTEURS INTERNES ET EXTERNES LES PRINCIPES SUIVANTS



AGENTS DE LA COMPAGNIE

La CNR s'attache à développer au sein de l'entreprise des **relations humaines harmonieuses** :

- en favorisant le progrès personnel et professionnel de chacun,
- en favorisant l'esprit d'équipe et l'implication des agents dans la vie et la performance de l'entreprise, en prenant en considération, prioritairement et sans discrimination, le professionnalisme de ses agents,
- en développant entre les salariés de la Compagnie et avec les partenaires sociaux un dialogue ouvert et constructif, fondé sur la confiance.

ÉTAT ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La CNR est responsable de la mise en œuvre de sa concession vis-à-vis de l'Etat concédant. Elle est également à l'écoute des collectivités riveraines du Rhône. Respect scrupuleux de ses obligations de concessionnaire, respect des interlocuteurs publics, renforcement de l'ancrage régional et local de la CNR tel que voulu par ses fondateurs, sont les principes cardinaux qui doivent guider les comportements individuels et collectifs au sein de la Compagnie vis-à-vis de ses partenaires publics.



ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE

Qu'ils soient acteurs publics ou opérateur privé, les actionnaires ont des **droits** que la CNR doit respecter :

- principes du gouvernement d'entreprise et de répartition des compétences entre les entités qui l'assument : Directoire, Conseil de surveillance et Assemblée générale des actionnaires,
- information des actionnaires,
- prise en compte de la diversité de l'actionariat de la Compagnie,
- recherche de la meilleure performance économique de l'entreprise dans l'intérêt global de la Compagnie, de son personnel et de ses actionnaires.

CLIENTS

Producteur et fournisseur d'électricité, prestataire de services d'ingénierie, la CNR se doit d'être à l'écoute permanente de ses clients :

- en recherchant l'amélioration constante de la **qualité** de ses prestations commerciales,
- en respectant les **engagements** pris et en veillant à la transparence des procédures,
- en instaurant avec ses clients un **dialogue ouvert**, fondé sur une information sincère.

FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES

La CNR s'oblige à entretenir avec ses fournisseurs et prestataires des relations loyales et transparentes, dans le respect de la loi, des contrats et des conditions réglementaires de travail.

Tous les membres de son personnel ayant des relations avec les fournisseurs et prestataires s'imposent le respect des principes déontologiques édictés dans la Compagnie en matière d'achats : honnêteté, objectivité, équité, indépendance réciproque, courtoisie.

Tout en ayant le souci de développer avec les fournisseurs et prestataires compétents des relations durables, la CNR et ses agents, à tous les niveaux, s'interdisent toute forme d'action qui serait de nature à mettre l'entreprise en position de faiblesse ou nuirait à son image et à sa crédibilité.



ENVIRONNEMENT

La CNR évalue l'incidence de ses ouvrages sur l'environnement et intègre en permanence les préoccupations environnementales tant dans la mise en œuvre de sa concession, que dans la déclinaison des missions d'intérêt général définies dans son schéma directeur.

Son activité de producteur d'électricité, comme ses objectifs d'optimisation de la production, s'inscrivent dans une logique de développement durable, respectueuse de l'environnement actuel et futur.

La Compagnie s'attache à mettre en œuvre, en matière environnementale, une démarche de concertation permettant de prendre en considération, chaque fois que possible, les spécificités locales.



APPLICATION DE LA CHARTE
ET DE SES PRINCIPES



CONNAISSANCE INTERNE DES VALEURS ET DE LA CHARTE D'ÉTHIQUE

Les managers veillent à la diffusion des valeurs et de la charte d'éthique auprès du personnel de la Compagnie. Tout agent arrivant à la CNR recevra un livret à cet effet.

La hiérarchie assure, par son **exemplarité** et son **implication**, par son **comportement intègre**, la bonne application des valeurs et de l'éthique dans la Compagnie. Elle veille également à leur prise en compte par l'ensemble des agents qui lui sont rattachés.

Chacun des agents s'oblige à respecter les valeurs communes de la Compagnie et son éthique vis-à-vis des interlocuteurs internes et externes.

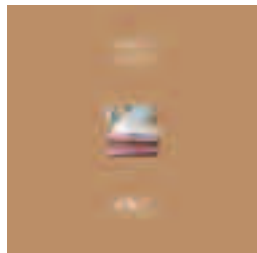
RESPECT DE LA CHARTE D'ÉTHIQUE

Tout salarié de la CNR est le **dépositaire** et le **garant des valeurs communes** de la Compagnie et de sa charte d'éthique.

Par son appartenance à l'entreprise, il s'oblige à les respecter et à les décliner dans les différentes dimensions de son activité professionnelle.

Il favorise leur diffusion interne et externe et contribue ainsi à la reconnaissance de l'entreprise.





Imprimé sur papier recyclé
Symbol Freeliffe Gloss White
Couverture 250 g - Intérieur 150 g

